

# Assurance médicale d'urgence

## Prestations et caractéristiques

Cette assurance couvre les dépenses médicales engagées en voyageant au Canada. La couverture est offerte aux visiteurs au Canada, travailleurs étrangers, étudiants internationaux faisant leurs études au Canada, immigrants, et Canadiens de retour au Canada qui ne sont pas admissibles à un régime provincial d'assurance maladie.

### CARACTÉRISTIQUES CLÉS

Montants assurés	<p><b>Options</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 \$ CA</li> <li>• 25 000 \$ CA</li> <li>• 50 000 \$ CA</li> <li>• 100 000 \$ CA</li> <li>• 200 000 \$ CA</li> <li>• 300 000 \$ CA</li> </ul>
Limite d'âge	Jusqu'à 79 ans
Franchise	<p><b>Options</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 \$ CA - automatique</li> <li>• 150 \$ CA</li> <li>• 500 \$ CA</li> <li>• 1 000 \$ CA</li> <li>• 2 500 \$ CA</li> <li>• 5 000 \$ CA</li> <li>• 10 000 \$ CA</li> </ul>
Période d'attente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de période d'attente pour les maladies si la police est souscrite avant l'arrivée au Canada</li> <li>• Période d'attente de 48 heures pour les maladies si la police est souscrite dans les 60 jours après l'arrivée au Canada</li> <li>• Période d'attente de 7 jours pour les maladies si la police est souscrite 61 jours ou plus après l'arrivée au Canada</li> </ul>
Voyages dans le monde entier	<p><b>Voyages vers et depuis le Canada</b></p> <p>Les voyages directs* depuis le pays de résidence du voyageur vers le Canada, et depuis le Canada pour retourner dans le pays de résidence, sont couverts si chaque voyage n'excède pas 48 heures.</p> <p>*Les voyages directs incluent les escales et les haltes.</p> <p><b>Voyages secondaires dans le monde entier</b></p> <p>Les voyages secondaires en dehors du Canada ne sont pas couverts.</p> <p><b>Visites dans le pays de résidence</b></p> <p>Les visites dans le pays de résidence sont permises; la police ne sera pas résiliée, mais les dépenses engagées ne seront pas couvertes.</p>

### PRESTATIONS CLÉS

### LIMITE MAXIMALE

Traitement médical d'urgence	<p>À concurrence du montant assuré pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le traitement médical d'urgence pour les patients hospitalisés ou les patients externes</li> <li>• Les services d'un médecin</li> <li>• Les soins infirmiers privés</li> <li>• Les radiographies et services de laboratoire</li> <li>• La location ou l'achat d'équipement médical essentiel</li> </ul>
Ambulance	À concurrence de la limite de la police pour une ambulance terrestre, aérienne ou maritime (y compris les services ambulanciers paramédicaux), ou un taxi à la place.

PRESTATIONS CLÉS la suite	LIMITE MAXIMALE
Visite de suivi	Jusqu'à une visite de suivi dans les 14 jours suivant le traitement médical urgent initial.
Médicaments d'ordonnance	Jusqu'à un approvisionnement maximal de 30 jours ou jusqu'à \$100, selon la première limite atteinte, à la suite d'une urgence pendant le voyage.
Traitement de fracture	À concurrence de 1 000 \$ pour les traitements médicaux reliés aux fractures. Cette prestation inclut : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les radiographies</li> <li>• Les visites de réexamen chez un médecin</li> <li>• Le remplacement d'un plâtre et la pose d'un nouveau plâtre</li> <li>• Le retrait de plâtre</li> </ul>
Transport aérien d'urgence	À concurrence du montant assuré jusqu'à un maximum de 100 000 \$ pour le transfert médical aérien.* Si médicalement requis, cette prestation inclut aussi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût d'un accompagnateur médical autorisé</li> <li>• Les frais de surclassement de la compagnie aérienne</li> </ul>
Frais liés à un décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À concurrence du montant assuré pour la préparation et le retour de la dépouille</li> <li>• À concurrence de 3 000 \$ pour l'inhumation ou la crémation à l'endroit du décès</li> <li>• Les frais de transport et la couverture d'assurance pour un membre de la famille qui identifie la dépouille, et à jusqu'à 400 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour ses repas et son logement</li> </ul>

### CONDITIONS MÉDICALES PRÉEXISTANTES

Couverture des conditions médicales préexistantes	Les conditions médicales préexistantes ne sont pas couvertes.
---	---

### TARIFS ET RABAIS

Régime famille et amis	<p>Un tarif famille et amis est offert à un maximum de deux voyageurs de 59 ans ou moins et à un maximum de six enfants.*</p> <p>* Applicable aux enfants de 21 ans et moins s'ils habitent avec leur parent ou tuteur, ou de 25 ans et moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune limite d'âge pour les enfants avec une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.</p>
------------------------	---